

DECISION MUNICIPALE
N° D24-099

1-1

OBJET : Contrat de prestation pour « Lumière sur Hokusai »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 4° et L. 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

CONSIDERANT QUE la médiathèque a choisi pour fil rouge de son animation en 2024 la pop culture ; suivant ce thème elle propose une conférence sur l'artiste Hokusai.

DÉCIDE

ARTICLE UN : D'accueillir la conférence « Lumière sur Hokusai » le jeudi 28 novembre 2024 à 19h pour le public adolescents et adultes dans la médiathèque.

ARTICLE DEUX : De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec Geneviève Furnémont domiciliée au 3 rue Montardy, bte n°5 31000 Toulouse.
La conférence « Lumière sur Hokusai » est réalisée pour un montant total de 250€ TTC.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 13 novembre 2024

Le Maire,
Dominique FOUCHIER

